

La Licence 2009-2010

Connectez-vous à l'adresse : <http://www.unss.org>

Puis, saisissez votre identifiant et votre mot de passe

MODALITES FONCTIONNELLES

Dès la rentrée, vous pourrez accéder au site UNSS et procéder à votre PRE-AFFILIATION qui remplacera la feuille de gestion télématique des années précédentes.

Le Service Régional effectuera alors le DEBLOCAGE de votre association sportive vous permettant ainsi d'enregistrer des licences, puis de consulter toutes vos informations, statistiques et feuille d'affiliation, etc...

CONDITIONS DE DEBLOCAGE DE VOTRE ASSOCIATION SPORTIVE

1/ Si vous êtes en prélèvement automatique, le déblocage sera immédiat.

2/ Si vous êtes en pré-paiement, le déblocage ne sera effectué qu'après réception au Service Régional de l'UNSS, du montant de votre affiliation (80 euros) et du montant du nombre de licences achetées (... licences x 15 euros + éventuellement le montant de la MAIF individuelle ... x 0,74 euros) ou du montant du contrat.

MODALITES D'ACHAT

Deux choix possibles :

- un achat globalisé de licences au travers d'un contrat attractif et personnalisé prenant en compte le type d'établissement et son effectif.
- un achat à l'unité de licences au travers d'un tarif unique.

LES TARIFS

- Affiliation : 80 €
- MAIF individuel : 0,74 €
- Base de calcul pour le contrat licence : 11,50 €
- Achat à l'unité : 15 €

LE CONTRAT PERSONNALISE

a/ Le calcul du pourcentage de l'effectif de l'établissement à prendre en compte :

PARAMETRES DE CALCUL DU CONTRAT		
Collège	Lycée	L.P.
25	20	18

Formule de calcul

$$\text{Pourcentage de l'effectif pris en compte} \\ = \\ \text{Paramètre} - (\text{effectif} / 100)$$

Remarque : les établissements dont l'effectif est supérieur à 1000 élèves, seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 1000.
Les établissements dont l'effectif est inférieur à 250 élèves, seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 250.

b/ Le calcul du coût du contrat :

$$(\text{effectif}) \times (\% \text{ calculé}) \times (11,50 \text{ €})$$

Remarques

- 11,50 € est le paramètre financier permettant de calculer le coût du contrat.
- le choix du contrat donne droit à l'enregistrement d'un nombre illimité de licences pour un établissement. Plus le nombre de licences enregistrées est important, plus le prix de revient du carton est faible.
- l'effectif d'établissement pris en compte sera celui enregistré par chaque rectorat pour l'année scolaire 2007/2008 si l'effectif 2008/2009 n'est pas encore connu.

DES FACILITES

- L'enregistrement d'une licence est **dissocié** du certificat médical.
- Les prélèvements bancaires au niveau des AS et des services régionaux s'effectueront à partir de **fin Novembre**, ne concerneront que les **achats de licence** et seront réalisés sur les mêmes modalités que les années précédentes (paiement en trois mensualités pour les contrats).
- Les prélèvements concernant les affiliations se feront dès Septembre dans les mêmes conditions que les années précédentes.

LICENCES : CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

Lorsqu'un élève change d'établissement scolaire, le professeur d'EPS de son nouvel établissement doit établir une nouvelle licence qu'il se fera rembourser par le Service Régional UNSS de Nancy-Metz, après lui avoir adressé l'ancienne.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES MAIF

Vous avez la possibilité de souscrire individuellement des garanties dommages corporels complémentaires (IA Sport + MAIF). Les imprimés sont à demander à **votre délégation départementales MAIF, dans le cadre d'un contrat d'association** ou au **Service Régional de l'UNSS, dans le cadre des assurances MAIF Individuelles**.

La société d'assurance MAIF propose une garantie complémentaire « IA SPORT + » destinée, en particulier, aux licenciés qui souscrivent l'individuelle MAIF. Si vous êtes concernés, demandez au Service Régional de l'UNSS, le nombre de notices qui vous sont nécessaires, ainsi que les bulletins d'inscription.